

UNEP-DHI Centre
on water and environment



Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE

Guide d'assistance pour l'étape 1 : Annexe 1 : Guide du facilitateur

Indicateur 6.5.1 des ODD, degré de mise en œuvre de
la GIRE

Mars 2020

Contexte

Le suivi et le rapportage sur l'indicateur 6.5.1 des ODD sont basés sur un questionnaire d'auto-évaluation envoyé à tous les États membres des Nations unies tous les trois ans. Sur la base des réponses aux questionnaires sur l'indicateur 6.5.1 des ODD, une analyse périodique des avancées montre une image globale de la situation actuelle de la GIRE dans le monde. Le premier cycle de suivi, conclu en 2017, a établi une base de référence mondiale de 49 % pour cet indicateur. Le deuxième cycle de suivi a lieu en 2020, et tous les États membres des Nations unies sont invités à rééditer leur évaluation d'ici le 31 juillet 2020. Le Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE est mobilisé pour soutenir jusqu'à 60 pays dans cet effort. Une assistance sera apportée par le GWP, qui travaille en étroite collaboration avec le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD au sein des pays concernés.

Afin de se préparer à faciliter le processus de consultation de l'indicateur 6.5.1 des ODD, le Partenariat national pour l'eau (PNE) doit envisager le recrutement d'un ou de plusieurs facilitateurs au niveau national, connaissant la GIRE et le contexte de développement plus général, et bien connecté à différentes parties prenantes propres à chaque pays. Ils devront avoir une expérience dans la facilitation d'ateliers de consultation multipartites dans le pays et la langue utilisée et disposer d'excellentes capacités de communication écrite et orale dans la langue du pays concerné. Les deux livrables attendus sont le questionnaire d'enquête de l'indicateur 6.5.1 des ODD, annexes comprises, et le rapport de consultation des parties prenantes. Ce document décrit le processus de facilitation.

Les étapes à suivre

Une fois recruté(s) pour la mission par l'organisme du GWP concerné (normalement le PNE ou, dans certains cas, le PRE), le(s) facilitateur(s) devront suivre un certain nombre d'étapes standardisées, qui pourront être ajustées en fonction des conditions du pays concerné. Le(s) facilitateur(s) devra(ont) travailler en étroite collaboration avec l'organisme du GWP local et le point focal national de l'indicateur 6.5.1 des ODD à tout moment, dans la phase préparatoire a, pendant et pour les étapes subséquentes au ou aux ateliers.

A. Préparation du ou des atelier(s) :

1. Lire attentivement le guide d'assistance du GWP et les informations sur le portail de données de la GIRE, y compris ce qui suit :
 - a. Le questionnaire d'enquête relatif à l'indicateur 6.5.1 des ODD ;
 - b. Le guide de suivi de l'indicateur 6.5.1 des ODD ;
 - c. Une vidéo explicative et un PowerPoint sur le processus ;
 - d. Un résumé du rapport de référence (disponible pour 172 pays) sous la forme d'une « fiche technique » de synthèse ;
 - e. Le questionnaire de référence (disponible pour 172 pays, uniquement dans la langue indiquée).

Les éléments 1a-d sont accessibles en anglais, arabe, chinois, français, espagnol, russe et portugais.

2. Récolter et examiner les informations pertinentes pour le contexte national, y compris :

- a. Les rapports des précédents ateliers et consultations, lorsqu'ils sont disponibles (le GWPO peut apporter son aide) ;

- b. Les informations de référence sur l'indicateur 6.5.2 des ODD¹, dans la mesure où elles concernent les questions transfrontières de l'indicateur 6.5.1, et d'autres objectifs et indicateurs des ODD pertinents pour le débat (le GWPO peut apporter son aide) ;
 - c. Toute autre information à l'échelle du pays ou à une « autre échelle » qui pourrait contribuer à faire évoluer la note de l'une des 33 questions du questionnaire.
- 3. Concevoir le processus de consultation, y compris le(s) lieu(x) et date(s) du ou des atelier(s) et/ou les autres moyens de consultation, en prenant en compte les ressources disponibles, la situation particulière du pays et les mécanismes d'implication habituels. Le guide de suivi propose des suggestions permettant de structurer la collecte de données et le processus de discussion dans les pays.
- 4. Si l'ensemble du processus de consultation ou une partie de celui-ci doit se tenir virtuellement, le facilitateur devrait idéalement avoir de l'expérience dans la facilitation de réunions en ligne, et dans tous les cas, il / elle devrait se familiariser avec les meilleures pratiques dans ce domaine. *Entre autres*, il / elle devrait être au fait des plates-formes, logiciels et stratégies appropriés pour maximiser l'efficacité du processus virtuel. Dans cette perspective, le programme de soutien a mis à disposition une note incluant des considérations relatives à la manière suivant laquelle des processus virtuels pourraient être facilités.
- 5. Préparer une liste des participants à inviter à prendre part au processus, en prenant en compte des critères de diversité sectoriel et autres formes de diversité, à l'aide des directives sur la participation et l'intégration en annexe 2.
- 6. Obtenir l'approbation du point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD et du GWP sur le projet de consultation, la liste des participants à inviter à prendre part au processus et les informations à communiquer au préalable. Il est vivement recommandé que les invitations soient envoyées aux participants par l'institution représentée par le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD.
- 7. S'assurer que l'invitation et la documentation sont envoyées à l'ensemble des participants suffisamment en avance pour faciliter leur participation au processus. Les groupes de parties prenantes ou les individus qui ne peuvent pas assister à l'atelier doivent toutefois être invités à communiquer au facilitateur et au point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD un questionnaire rempli partiellement ou en totalité, de telle sorte que leur contribution puisse être prise en compte et discutée lors de l'atelier. Cela peut se révéler particulièrement utile dans les cas où les parties prenantes n'auraient peut être un avis à communiquer que sur un nombre limité de questions. Le délai entre l'envoi de l'invitation et le déroulement du processus peut varier d'un pays à l'autre, mais, en général, l'invitation doit être envoyée aux participants au minimum deux semaines avant tout événement. Le partage préalable des informations pertinentes doit rendre plus efficace le processus, afin de garantir que la majorité des participants connaissent parfaitement la structure et de la signification du questionnaire.
- 8. Parmi d'autres moyens de consultation, il peut être nécessaire d'organiser une session de partage préalable, virtuelle ou en personne, avec l'ensemble des participants ou une partie d'entre eux uniquement, afin de s'assurer qu'ils ont une bonne compréhension du questionnaire d'enquête, de sa signification et de la méthodologie à suivre. Dans ce cas, le

¹ Voir http://www.unece.org/water/transboundary_water_cooperation_reporting.html dans la « partie III. C. – Rapports par pays ».

médiateur doit procéder à l'organisation nécessaire de cet atelier, en coordination avec le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD.

B. Pendant le/les atelier(s) :

9. Faciliter l'atelier et la réalisation de ses objectifs, sous la responsabilité du point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD ou du fonctionnaire le plus haut placé participant à la consultation, et en coordination avec le représentant local du GWP.
10. Contrôler le temps afin de s'assurer que tous les aspects du questionnaire peuvent être examinés suffisamment en détail et que l'ensemble des points de vue des participants sont entendus et pris en compte.
11. S'assurer que tous les commentaires faits pendant le ou les atelier(s) sont notés, afin de garantir que le rapport sur l'atelier pourra être rédigé postérieurement. Alors que la tâche de prise de note n'est peut-être pas sous la responsabilité directe du médiateur, il ou elle doit s'assurer que cette tâche est confiée à une personne compétente, notamment si plusieurs conversations parallèles ont lieu pendant le ou les atelier(s). Un enregistrement de la conversation peut s'avérer nécessaire dans le but de résumer les conversations.
12. S'assurer que les notes et les deux champs explicatifs sont remplis pour chaque question.
13. Encourager les participants à réfléchir sur le taux de progression des différents éléments de la mise en œuvre de la GIRE, et la probabilité d'atteindre l'objectif mondial 6.5 d'ici à 2030 (note globale de 91 ou plus [Mise en œuvre très élevée]), ou s'il est nécessaire de définir des objectifs nationaux (intermédiaires). Ces objectifs ne doivent pas nécessairement être définis pendant l'atelier, mais ils peuvent être discutés lors de la 2^e étape du programme de soutien à l'ODD 6 GIRE.
14. En cas de désaccord important entre les participants sur une question, il peut être nécessaire d'intervenir afin de faciliter la résolution d'éventuels problèmes dans une conversation distincte. Cela évitera que l'atelier, qui doit aborder de nombreuses questions, ne soit bloqué par un problème particulier.

C. Dans le cadre des suites à donner au ou aux atelier(s) :

15. Rencontrer le PNE et le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD afin de finaliser la note et le contenu de l'enquête, y compris les annexes du questionnaire. Cela peut généralement être effectué immédiatement ou au plus tard quelques jours après le dernier atelier. En cas d'écart significatif dans la représentation des parties prenantes lors du ou des atelier(s) (par ex., spécialistes du secteur privé, spécialistes des questions de genre, etc.), ces parties prenantes peuvent être invitées à examiner la note et les réponses explicatives de certaines questions en particulier, avant qu'elles ne soient finalisées. Le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD aura le dernier mot sur le contenu et les notes du questionnaire.
16. Parallèlement à ce qui précède, élaborer et finaliser le rapport de consultation des parties prenantes, avec contribution, révision et validation du point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD.
17. Assurer le suivi, avec le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD et l'organisme du GWP local, jusqu'à ce que le questionnaire d'enquête complété et le rapport sur la consultation des parties prenantes soient transmis au PNUE et au GWPO. Les documents doivent être transmis par le point focal de l'indicateur 6.5.1 des ODD au service d'assistance de

l'indicateur 6.5.1 des ODD iwrmsdg651@un.org, et au GWPO à sdg6iwrmsp@gwp.org (dans un seul e-mail), en ajoutant le facilitateur en copie.

Formation en ligne destinée aux facilitateurs

À partir du 15 mars, une « formation destinée aux facilitateurs » sera accessible en ligne ; elle devra être suivie et validée pour pouvoir être agréée en tant que facilitateur du processus dans le pays concerné. Quatre à six heures seront nécessaires pour achever cette formation en ligne, qui évaluera les compétences et connaissances fondamentales du facilitateur, nécessaires pour lui permettre de mener à bien sa mission.

Des informations complémentaires sur la formation en ligne seront communiquées dès que possible.

Des questions ?

En cas de doute méthodologique ou conceptuel au sujet du contenu du questionnaire, le facilitateur ou la facilitatrice est invité(e) à envoyer un e-mail au service d'assistance de l'indicateur 6.5.1 des ODD à iwrmsdg651@un.org. En cas de question sur la méthodologie utilisée pour la consultation multipartite, il ou elle est invité(e) à envoyer un e-mail à sdg6iwrmsp@gwp.org.